

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, dûment convoquée et signifiée par avis spécial, tenue au lieu et à l'heure du **22 juin 2011, à 17h30**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseillers : M. Paul Cozens  
M. Guy Guénette  
M. Alexandre Zalac

Absents : Mme Élise Dufresne (absence motivée)  
M. Mario Santini (absence motivée)  
M. Mario Cardinal (absence non motivée)

Mme Sarah Mailhot, directrice générale était présente.

---

**100-06-11**

**Entente service incendie**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Paul Cozens et résolu de signer une entente pour le service d'incendie valide pour trois ans, soit de 2012 à 2014, avec la municipalité de Ste-Marthe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**101-06-11**

**Négociation de l'entente pour le service d'incendie**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu que le maire M. Jean Lalonde ainsi que la directrice générale Mme Sarah Mailhot soient mandatés pour signer l'entente de trois ans et négocier les termes finaux avec la municipalité de Ste-Marthe.

ADOPTÉ À UNANIMITÉ

***Parole à l'assistance***

Et la séance est levée à 18h15

---

Jean Lalonde, maire

---

Sarah Mailhot, directrice générale